

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 02 JUILLET 2026 A 18 H 30

Présents : M. Jean-Charles DALLOZ, M. Thierry DEGEORGE, Mme Catherine CAMPANINI M. Eric DANJEAN, M. Raphaël JULLIARD, Mme Marie-Christine LACROIX, M. Pascal LAURY, Mme Sophie LACROIX, M. Bastien ODOBEZ
Mme Fernanda TEIXEIRA ;

Absents excusés : Mme Claire SAURAT pouvoir à M. Eric DANJEAN ;

Absent : - M. Raphaël JULLIARD départ à 19h 40

Secrétaire de séance : Mme Sophie LACROIX

I – Approbation du procès-verbal de la séance précédente : n'a pas pu être approuvé il est en cours de finition ;

II- Intervenants du SIEC :

Dans le cadre d'un projet de champ photovoltaïques, Thierry DEGEORGE informe que l'intervenant du SIEC ne peut être présent ce soir. Cette présentation est reportée pour la fin du mois d'août ou début septembre prochain.

III – ONF : facturation des ventes de bois :

Le Maire rappelle qu'en application du code forestier, l'Office National des Forêts procède à la vente des bois des collectivités. Jusqu'à présent l'ONF facture ces ventes pour le compte des collectivités. Dans le cadre de la réforme de la facturation électronique applicable à compter du 1^{er} septembre 2026, celle-ci impose qu'à cette date les collectivités émettent les factures elles-mêmes et les transmettent sous format électronique via la plateforme Chorus Pro.

Dans un souci de continuité de l'organisation actuelle et pour faciliter la mise en œuvre de cette réforme pour ce qui concerne les ventes de bois non groupées, l'ONF peut continuer d'assurer l'émission des factures pour le compte de la commune si les élus le souhaitent.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner mandat à l'ONF pour émettre et déposer les factures de ventes de bois, sur Chorus Pro pour le compte de la commune.

Le Maire est autorisé à signer les documents correspondants et notamment la convention de mandat de facturation par l'ONF.

IV – Fête patronale :

Les élus à l'unanimité décident de prévoir la fête patronale les 25 et 26 juillet 2026.

Une première olympiade sera organisée pour tous (petits et grands) par équipe mixte à partir de 15h 30 le samedi 25 juillet prochain. A partir de 19h 30 un repas champêtre sera servi : entrée – jambon au chablis avec gratin dauphinois – fromage – tarte aux pommes et café : 16 €.

Pour les enfants, hot dog et chips : 6 € ; (si mauvais temps repli à la salle polyvalente).

Le dimanche 26 juillet, le traditionnel concours de pétanque sera organisé dans le village.

19h 40 – Départ de M. Raphaël JULLIARD ;

V- Courriers divers :

1 – Le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Josiane LACROIX concernant la dégradation des chemins ruraux par les entreprises forestières, adressé aux services de l'Etat.

Il donne également lecture de la réponse de la Direction Départementale des Territoires du Jura (Bureau biodiversité forêt) adressée à Mme Josiane LACROIX qui précise qu'elle n'a pas

compétence à intervenir dans la gestion et la conservation des chemins privés dont la responsabilité relève du propriétaire et du droit privé, et invite Mme LACROIX à se rapprocher de la commune ou des propriétaires concernés.

Le Maire rappelle qu'il avait été décidé de réaliser des états des lieux des chemins, avant et après les travaux forestiers avec les entreprises, et invitent les élus chargés de la forêt de les prévoir aussi souvent que possible.

2- Le Maire donne lecture de différents mails et courriers adressés à la commune par M. Daniel MIDOT concernant les chevaux en pâture sur une parcelle, lieu-dit Champ du buis ; Une réponse sera adressée dès que possible pour clarifier la situation.

3- Le Maire fait part d'un mail du trésor public concernant un dossier de surendettement déposé et accepté par la commission en question. Les élus à l'unanimité décident de contester cette décision.

VI – Questions diverses :

1) Le Maire informe que le paiement par chèque bancaire ne sera bientôt plus accepté par le trésor public concernant les factures émises par les communes (eau – location de salle, location d'appartement ...) pour le paiement des impôts, pour le paiement des amendes ...

Selon les cas, le paiement pourra se faire par le prélèvement automatique, sur la plateforme PayFip.gouv.fr, par le paiement de proximité chez les buralistes ou encore pour les amendes sur amendes.gouv.fr

Pour plus de renseignements, allez sur : impôts.gouv.fr ou auprès des Maisons France Services.

2) Le Maire déplore de ne pas être prévenu pour le remplissage des piscines, cela permettrait de réguler le réseau d'eau par une manipulation aisée pour le remplissage des réservoirs et ainsi ne pas faire subir le manque d'eau à une partie des habitants de la commune.

A ce titre un arrêté municipal sera pris afin de remédier à ce désagrément subis par les habitants.

3) M. Pascal LAURY informe de son avancement sur le PCS (Plan Communal de Sauvegarde), document obligatoire pour pallier l'urgence en cas de catastrophe naturelle. Le PCS est un document opérationnel qui organise la réponse de la commune face à des événements majeurs. Il définit les actions à mener pour protéger la population, maintenir un minimum de services essentiels et coordonner les secours locaux.

Concrètement, le **PCS** prévoit :

- La mobilisation des ressources communales (personnel, matériel, lieux d'accueil)
- La coordination avec les services de secours et l'État
- L'information de la population (alerte, consignes)
- L'organisation des évacuations ou de l'hébergement d'urgence

Le **plan de sauvegarde local** s'appuie sur l'analyse des risques présents sur le territoire, il est adapté à chaque commune selon sa configuration géographique, démographique et ses vulnérabilités.

Le Maire remercie M. LAURY pour son implication et son travail de ce document indispensable pour la commune. A son terme, le PCS sera envoyé à la Préfecture et arrêté par le Maire.

4) Le Maire informe qu'il a rendez-vous avec les propriétaires de la SCI du lac de Chanon, et le PNR HJ (Parc Naturel Régional du Haut Jura) lundi 6 juillet 2026, pour évoquer les conditions de transaction.

5) Mme Fernanda TEIXEIRA et M. Eric DANJEAN délégués au SICTOM du Haut Jura, ont

assisté à leur première réunion d'information. IL est précisé que la participation des habitants dans le respect du tri des déchets et des abords des containers est satisfaisante, M. le Maire remercie la population.

Les élus ont noté la possibilité de sensibiliser les enfants de l'école avec la venue d'un intervenant, ainsi que l'éventualité de visiter du SYDOM, visite totalement prise en charge par le syndicat.

6) M. Bastien ODOBEZ, propose de créer un groupe WhatsApp afin d'échanger plus facilement entre les membres de l'équipe municipale. Les élus approuvent cette création qui sera réalisée très prochainement.

7) Le Maire rappelle les travaux à prévoir au chemin Des Fontaines par l'entreprise Pascal GUILLEMIN pour l'installation d'une buse.

La séance est levée à 20 h 20
Le secrétaire de séance
Sophie LACROIX



Le Maire,
Jean-Charles DALLOZ

